



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure Aux règlement d'urbanisme 2022-204/205**

---

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 8 juillet 2025, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1) Demande de dérogation mineure # DDM\_2025-01, déposé le 21 mai 2025 :

Emplacement : La demande mineure DDM\_2025-01, concernant les lots 3 841 862 et 3 841 861 du Cadastre du Québec:

Objet de la demande : Le projet vise à autoriser la construction de l'Hôtel de Ville et Caserne incendie, une marge avant de 18.5m alors que la grille de spécifications de la zone M-102 prévoit une marge avant de 6m.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 8 juillet 2025 à 20h.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Caroline Lamothe, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière